



Facture de garage trop élevé par rapport à l'expert

Par nad, le 13/12/2009 à 10:59

Bonjour,

j'ai causé un accident le 05 .10. Je roulais et ma voiture est rentrée à l'arrière d'un autre véhicule qui attendait qu'une autre voiture devant tourne à gauche.

On a fait un constat et l'assurance a pris le relais. j'ai envoyé ma voiture dans un garage non agréé par mon assurance à proximité de mon travail, l'expert est passé et les travaux ont été effectués.

Ma surprise est que le garage devait m'envoyer la facture pour que je puisse l'adresser à mon assurance. J'ai reçu un courrier de mon assurance me précisant que l'expertise était de 1347.68 € mais la facture du garage s'élève à peu près à 2400 € .

Les travaux ont été fait en 15 jours. J'ai du laisser en plus un chèque de caution de 2100 € quand j'ai récupéré ma voiture. En plus de tout ça ma voiture faisait un bruit en partant mon frère avait remarqué que les visser de la roue gauche n'étaient bien pas serrées j'aurais pu me tuer le week end de la toussaint.

Cette semaine j'ai appelé le garage, je devais récupérer la facture et la payer bien sur mais le courrier de l'assurance est arrivé entre temps.

mes questions sont les suivantes :

-dois je payer la différence de cette facture!!!

-quel recours puis je avoir pour contester cette somme et du fait que je nai pas été du tout informer des travaux quil allait faire et du montant de l'expertise.

Merci de votre aide!!!

je fais tellement confiance comment peut on abuser de l'honnêteté des gens, du fait que je sois une bonne femme c'est top facile

Si je dois payer c'est un beau cadeau de noel il me faudra travailler en plus !!!

J en ai un peu marre !!!

mais bon je me dit que c'est que matériel il faut relativiser c'est rien par rapport à la perte d'un être cher comme ce petit jimmy qui est parti d'une leucémie ou agathe qui est tombée de la fenêtre à 2 ans et demi laissant sa famille et sa soeur jumelle dans la détresse !!!! ca ça me fait plus mal voyez vous !!!

Merci de m'avoir écouté, c'est dingue la vie !!!!

mais pouvez vous juste m'orienter !!!

je ne ferais plus aussi confiance comme ça c'est sur

A Bientôt

Nad, cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/12/2009** à **12:35**

[fluo]Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes du Finistère[/fluo]

QUIMPER

22 rue Jean Rameau - 29196 QUIMPER CEDEX

Tel: 02.98.64.11.66

Tous les jours sauf Samedi 9h-12h/14h-17h

Bonjour, heureusement que vous etes bien assuré, comme vous etes j'imagine responsable de l'accident, la proposition de l'assureur me parait correcte, il ne vous reste plus qu'à vous acquitter de la différence auprès du garagiste.

Vous auriez du faire jouer la concurrence et trouver un bon garagiste, honnete, compétent, peu onéreux, malheureusement le mal est fait :

Pour le mauvais travail fait par ce garagiste empressé, qui a mal fait son travail, qui engage sa responsabilité contractuelle (obligation de résultat), il faut contacter la Dgccrf à Quimper, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à faire valoir vos droits de consommateurs.

A l'avenir si possible taché d'etre un peu plus avisé, prudent, enfin courage à vous et bon dimanche.